

**RAPPORT N° 00/2-53
au Conseil Municipal**

OBJET

**TRAVAUX URGENTS DE SECURITE SUR LA VOIRIE COMMUNALE
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER UN MARCHE A BONS DE COMMANDE**

La Ville est confrontée périodiquement à des interventions urgentes sur le domaine public communal visant à préserver la sécurité des biens et des personnes.

Ces interventions sont souvent imprévisibles, car elles sont la conséquence des phénomènes climatiques ou de constats faits régulièrement sur des situations à risques non identifiés auparavant.

La collectivité n'a donc pas connaissance a priori du rythme ou de l'étendue des besoins à satisfaire.

De plus, à partir du moment où le risque est constaté, il importe d'agir très rapidement afin de le supprimer, de manière provisoire ou définitive.

C'est pourquoi, il est envisagé de passer un marché à bons de commande pour des prestations de nature très variée. La Commune a déterminé aussi exactement que possible les spécifications et la consistance de ces prestations avant l'appel à la concurrence.

Les prestations se déclinent essentiellement en deux grands domaines :

- confortement d'ouvrages ou de parties d'ouvrages faisant partie intégrante du domaine public communal,
- ouvrages privés menaçant ruine.

Les interventions peuvent être les suivantes :

- confortement de talus,
- construction ou renforcement de murs de soutènement,
- pose de glissières de sécurité,
- reconstruction de pieds droits, de dalles de caniveaux,
- mise en œuvre de périmètres de sécurité,
- réalisation d'ouvrages de franchissement,
- création de tranchées de drainage.

RAPPORT N° 00/2-53

Le montant du marché est le suivant : mini : 900 000 F / maxi : 3 000 000 F.

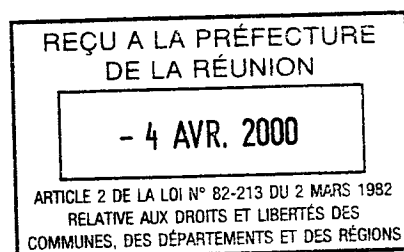
Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget communal au Chapitre 23 / Article 2315.

Je vous demande en conséquence :

- d'approuver le projet ;
- d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 273, 274, 275 et 296 et suivants du Code des Marchés Publics),
 - marché à bons de commande,
 - durée : un an, renouvelable deux fois,
 - enveloppe budgétaire : mini : 900 000 F / maxi : 3 000 000 F ;
- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (des) marché(s) avec le (les) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-53
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

**TRAVAUX URGENTS DE SECURITE SUR LA VOIRIE COMMUNALE
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits qui seront imputés sur le Chapitre 23 / Article 2315 du Budget communal ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-53 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet tel qu'exposé au texte du Rapport.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux, à passer un (des) marché(s) avec le (les) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le (les) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

